

Compte rendu réunion CSR du 31/05/2023 à CAEN

Absents excusés : LEFEBVRE Jean Michel, CHATRY Jérôme, FORGET Jean, POIGNIE Adrien, PARMENTIER Patrick, DAHIREL Laurent, AZE Didier, BOUILLIE Lionel .

Présents : DUPUY Marc, DRUDI Bernard, CANUET Jacques, CHRETIEN Daniel, ANTOINE Philippe, , LESEUR Gérard.

Début de séance : 18h00

1- Bilan du championnat par équipes 2022-2023, phase 2 :

Je présente aux membres, la projection des montées et descentes d'équipes (ci jointe), avec quelques infos supplémentaires :

- 1 montée supplémentaire officielle de la PN vers la N3 (donc 3 montées)
- les descentes de N3 Masculine vers la PN pour deux équipes (St Hilaire Parigny 1 et Flerien TT 1)
- la descente de N3 Féminine vers la PN pour 1 équipe (ALCL GD QUEVILLY 2)
- la demande de rétrogradation de R3 vers D1 pour l'équipe de J.A. Evreux 1

De plus, j'informe que pour les équipes montantes de Départementale vers la R4, du CD14, seule 2 montées sur 3 seront prises.. Donc comme le prévoit le règlement régional, une montée supplémentaire sera proposée au CD61 en priorité, puis si nécessaire au CD50. Si pas d'équipes supplémentaires, un repêchage d'équipe en R4 sera effectué.

Suite à cela, nous avons abordé des faits exposés par Philippe Antoine, quant à un litige pour le club de Ouistreham AP. En effet, le 01/04/2023, deux équipes du club recevaient une rencontre à domicile, en PN et en N3. Quelques jours précédents la rencontre, hors des délais demandés par la Ligue, le club m'a contacté face à une situation d'urgence. Il venait, selon leur dire, d'apprendre que leur salle habituelle de compétition, n'était plus disponible. Ils avaient donc trouvé une salle de « repli » (chez un voisin) pour la N3 mais demandé, exceptionnellement, la possibilité de pouvoir disputer la rencontre de PN dans leur salle d'entraînement. Devant l'urgence de la situation et malgré une salle de secours moins conforme, il a été autorisé de disputer cette rencontre dans cette salle.

Dès le jour de rencontre, Philippe Antoine, JA d'une des rencontres m'a alerté quant à une demande du club, datant du 05/01/2023, pour un changement de lieu de rencontre, auprès de la fédé, pour l'équipe de N3, suite à une indisponibilité de salle. Il apparaît donc que le club a communiqué des informations erronées à la CSR, dans le but de présenter une situation d'urgence, alors que cela était prévu depuis plus de deux mois. Un courrier de demande de justification a été adressé au club et aucun retour n'a encore été enregistré.

Il est donc convenu ce jour, d'adresser un courrier aux responsables de l'association pour les alerter sur cette situation et avertir que de tels agissements ne peuvent être acceptés et que nous serons désormais vigilants à toutes demandes émises par ce club.

Enfin, pour la préparation des poules saison 2023-2024, la date du 02 Août 2023, 18h, au 1901 de Caen, a été retenue pour la constitution et mise en poules des divisions Prénationales et régionales.

2- Travail sur les différents règlements saison 2023-2024 :

Journée de qualifications vétérans :

Suite à une précédente CSR, cette compétition se verra se disputer en 1 journée complète. En matinée, les qualifications individuelles pour les France Vétérans ; l'après midi, une compétition de doubles pour ceux qui le souhaitent.

Suite à différentes remarques, nous proposons de tester cette formule cette année et nous laissons la possibilité de modifier la formule de l'après midi, si nécessaire, en fonction des retours obtenus. Merci à Didier Aze, responsable vétérans de son travail.

Journée de qualifications France Corps :

Afin d'uniformiser la mise en page de nos règlements, le responsable des Corps a re-rédigé le règlement de l'épreuve. Merci à Daniel Chrétien pour son travail.

Championnat par équipes 2023-2024 :

Les modifications apportées pour la saison à venir :

- Article 5. Pour les divisions féminines, nous avons rédigé ce que nous appliquons depuis plusieurs saisons, c'est-à-dire, faire un championnat « aller-retour » sur une phase à partir du moment où la division compterait 4 équipes ou moins.
- Article 19. Pour les repêchages, nous avons rédigé ce que nous appliquons depuis plusieurs saisons, quant aux priorités de repêchages (maintien d'équipes ou montées supplémentaires).
- Article 14. Suite au vote du CDL, sur la réforme du JA, nomination d'un JA, par la CRA, pour la division R1 Féminine ; mise à disposition par le club recevant, au niveau R3, d'un JA neutre, non joueur. Concernant les mises à disposition de JA , pour les niveaux R3 et R4, les membres présents étaient en désaccord quand à l'obligation, sous peine de pénalités pour le club, de fournir pour chaque journée à domicile, en R3 et R4. Un complément d'informations sera demandé au CDL afin de savoir si nous devons pénaliser, ou non, tout manquement de JA sur ce niveau à domicile.
- Article 1 : Toujours suite au vote du CDL, l'article 1 a donc été reformulé pour pouvoir mettre en place des pénalités financières pour les manquements des clubs. Des propositions ont été formulées quant aux amendes mises en place.

3- Compte rendu visio CSF du 19/04/2023 :

Nous avons échangé sur les points présentés par la CSF, lors d'une visio. Les grandes lignes de cette réunion :

- éventuelles modifications sur les créations d'entente pour les équipes féminines
- éventuelles modifications pour les compositions d'équipes au niveau N3 féminines
- compte rendu de la Ligue d'Occitanie sur les tests de nouveaux « brûlages ». Essais reconduits pour la saison à venir, uniquement pour cette Ligue.

4- Questions diverses :

Jacques Canuet a à nouveau évoqué la demande de Daniel Chrétien quant au reclassement d'un joueur, reclassé 500 points alors qu'il avait déjà été classé, des années auparavant. Au vue des informations recueillis, les membres présents ont confirmé leur vote précédent sur cette demande. Les écarts de classement n'étant pas suffisant pour nous, nous ne donnerons pas de suite à cette demande.

Fin de séance à 19h35